

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 3 AVRIL 2018

Conseillers municipaux présents :

Mesdames et Messieurs Michel MOREL ; Marie-Agnès TOURNON ; Gilles BREDA ; Henri RIVIERE ; Gilles PONCHON ; Martine LODI ; Marion COQUILLE ; Gilles BOURDIER.

Conseillers municipaux excusés et absents :

Mme Elisabeth VANOLI (qui a donné procuration à Gilles PONCHON) ; Mme Dominique GUTTIN (qui a donné procuration à Michel MOREL) ; Mme Caroline MARTIN.

Secrétaire de séance : Mme Martine LODI.

Observations sur le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal : néant

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu samedi 31 mars 2018, Myriam TRIPIER qui l'a informé de sa démission du Conseil Municipal.

Il convient de prendre une délibération pour la remplacer au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (GEMAPI) ainsi qu'au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite "Les Tournelles" 38730 Virieu.

OBJET : MODIFICATION DES DELEGUES AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE (SMABB) (GEMAPI) :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 9 Juin 2015 désignant les délégués au Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB).

Monsieur le Maire indique qu'il manque un délégué titulaire au SMABB (GEMAPI Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) depuis la démission de Madame Myriam TRIPIER, et qu'il convient de désigner un nouveau délégué.

Le Conseil Municipal, en plein accord avec le Maire, et à l'unanimité, désigne :

Titulaire : Mme Marie-Agnès TOURNON

Suppléante : Mme Marion COQUILLE

=====

OBJET : DESIGNATION D'UN MEMBRE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON DE RETRAITE "LES TOURNELLES" 38730 VIRIEU :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 15 Septembre 2015 désignant un nouveau membre au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite "Les Tournelles" à Virieu.

Monsieur le Maire indique qu'il manque un membre au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite "Les Tournelles" depuis la démission de Madame Myriam TRIPIER, et qu'il convient de désigner un nouveau membre.

Le Conseil Municipal, en plein accord avec le Maire, et à l'unanimité, désigne : Monsieur Gilles BREDA, membre au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite "Les Tournelles" à Virieu.

Désormais, les membres désignés au Conseil d'Administration de la Maison de Retraite "Les Tournelles" sont les suivants :

M. Michel MOREL, Maire (Président du Conseil d'Administration)

M. Gilles BREDA

M. Henri RIVIERE

Mme Anne JOURNET (Membre désigné par le Maire).

=====

Préparation budgétaire : une réunion de la Commission des Finances s'est tenue : mardi 20 mars 2018 et les projets de budgets CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) et Commune ont été vérifiés par Monsieur MARTIN-COCHER Jean-Michel, Trésorier.

Le Budget du CCAS a été examiné par la Commission du CCAS : mercredi 14 mars 2018.

I.COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2017 POUR LE CCAS ET LA COMMUNE :

APPROBATION :

-du Compte de Gestion 2017 de la Trésorerie de La Tour Du Pin (pour le CCAS et la Commune),

-du Compte Administratif 2017 (pour le CCAS et la Commune).

Centre Communal d'Action Sociale :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement : 8 383.04 €

Total des recettes de fonctionnement : 6 123.80 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement : 0.00 €

Total des recettes d'investissement : 700.00 €

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU CCAS :

Le conseil du C.C.A.S de VIRIEU, Isère,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-Statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du C.C.A.S dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

=====

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU CCAS :

En application de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire (et Président du CCAS) présente le Compte Administratif, mais il ne peut ni présider la séance de l'assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Sous la présidence de Madame Marie-Agnès TOURNON, Vice-Présidente, le Conseil d'Administration examine le détail du Compte Administratif 2017 du CCAS qui s'établit comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Dépenses : 8 383.04 €
-Recettes : 6 123.80 €
Déficit de fonctionnement : 2 259.24 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-Dépenses : 0.00 €
-Recettes : 700.00 €
Excédent d'investissement : 700.00 €

Madame la Vice-Présidente propose d'adopter le Compte Administratif du CCAS pour l'exercice 2017.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
-APPROUVE :
le Compte Administratif de l'exercice 2017 du CCAS de Virieu.

=====

Commune :

Section de Fonctionnement :

Total des dépenses de fonctionnement : 761 247.73 €
Total des recettes de fonctionnement : 872 605.85 €

Section d'Investissement :

Total des dépenses d'investissement : 178 422.66 €
Total des recettes d'investissement : 509 801.17 €

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DE LA COMMUNE :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des compte de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

-Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

-Statuant sur l'exécution du ou des budgets annexes suivants de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

-Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

=====

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DE LA COMMUNE

Le détail du Compte Administratif 2017 de la commune est présenté aux membres du Conseil Municipal. Le total des sections de fonctionnement et d'investissement se décompose comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Dépenses : 761 247.73 €

-Recettes : 872 605.85 €

Excédent de fonctionnement : 111 358.12 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-Dépenses : 178 422.66 €

-Recettes : 509 801.17 €

Excédent d'investissement : 331 378.51 €

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Mme Marie-Agnès TOURNON, Adjointe, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Michel MOREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

-APPROUVE :

Le Compte Administratif de l'exercice 2017 de la commune de Virieu.

=====

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2017 :

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel MOREL, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 141 838.82 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</u>	
Résultat de fonctionnement	
<u>Résultat de l'exercice</u>	111 358.12 €
<u>Résultats antérieurs reportés</u>	
Ligne 002 du compte administratif	30 480.70 €
	=====
Résultat à affecter	141 838.82 €
Solde d'exécution d'investissement	286 499.63 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-36 000.00 €
AFFECTATION	141 838.82 €
Affectation en réserves R 1068 en investissement	141 838.82 €

=====

II. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de Budget Primitif 2018 pour le CCAS de Virieu, puis pour la Commune :

Centre Communal d'Action Sociale :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : charges à caractère général : 4 350.00 € ; autres charges de gestion courante : 4500.00 €.

Total des dépenses de fonctionnement : 8 850.00 €

Recettes : excédent antérieur reporté de fonctionnement : 3 080.18 € ; produits des services : 799.82 € ; dotations et participations : 3 770.00 € ; produits exceptionnels : 1 200.00 €.

Total des recettes de fonctionnement : 8 850.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses : autres immos financières, prêts : 1 500.00 €.

Total des dépenses d'investissement : 1 500.00 €

Recettes : solde d'exécution d'investissement reporté : 1 149.98 € ; autres immos financières, prêts : 350.02 €.

Total des recettes d'investissement : 1 500.00 €

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 DU CCAS :

Monsieur le Président rappelle aux membres du CCAS que pour la préparation budgétaire du CCAS (et de la commune), une réunion de la Commission des Finances s'est tenue mardi 20 Mars 2018.

Monsieur le Président indique qu'il a rencontré Monsieur le Trésorier de La Tour du Pin, le 22 Mars dernier, pour lui présenter ces projets de budgets primitifs 2018.

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal, Monsieur le Président présente le détail du Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale de l'exercice 2018 qui s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Dépenses : 8 850.00 €

-Recettes : 8 850.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-Dépenses : 1 500.00 €

-Recettes : 1 500.00 €

Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de se prononcer. Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

-APPROUVE :

le Budget Primitif du CCAS de Virieu pour l'exercice 2018.

=====

Commune :

OBJET : AUGMENTATION DE 6.42 % A 8.20 % DU TAUX D'IMPOSITION DE LA TAXE D'HABITATION POUR L'ANNEE 2018 :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une réunion de la Commission des Finances qui s'est tenue le mardi 20 Mars 2018 où a été proposée une augmentation éventuelle de 6.42 % à 8.20 % du taux d'imposition de la Taxe d'Habitation pour l'année 2018.

Cette majoration de taux permettrait d'augmenter la capacité d'autofinancement communal.

Monsieur le Maire propose une augmentation de la Taxe d'Habitation de 6.42 % à 8.20 % pour l'année 2018.

Vote du Conseil Municipal (8 conseillers municipaux présents et 2 procurations) :

Nombre de voix :

POUR : 10 voix.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 sont donc les suivants :

- **Taxe d'Habitation : 8.20 %**
- **Taxe Foncière (Bâti) : 17.54 %**
- **Taxe Foncière (Non Bâti) : 42.57 %**

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 (imprimé 1259) sera complété et modifié en conséquence, et transmis en trois exemplaires à la Préfecture de l'Isère avec un exemplaire de la présente délibération.

=====

Section de Fonctionnement :

Dépenses : charges à caractère général : 220 100.00 € ; charges de personnel : 205 200.00 € ; virement à la section d'investissement : 158 600.00 € ; opérations d'ordre entre section : 7 021.58 € ; autres charges de gestion courante : 301 693.00 € ; charges financières : 42 282.42 € ; charges exceptionnelles : 203.00 € atténuations de produits : 5 400.00 €.

Total des dépenses de fonctionnement : 940 500.00 €

-La liste des subventions aux associations (article 6574) dans le chapitre « autres charges de gestion courante » sera examinée lors d'un prochain conseil municipal. La somme totale prévue pour les subventions est de : 13 000.00 €.

Recettes : atténuations de charges : 1 000.00 € ; produits des services : 18 700.00 € ; impôts et taxes : 457 590.00 € ; dotations et participations : 357 255.00 € ; autres produits gestion courante : 101 000.00 € ; produits financiers : 3.00 € ; produits exceptionnels : 4 952.00 €.

Total des recettes de fonctionnement : 940 500.00 €

Section d'Investissement :

Dépenses : remboursement d'emprunts : 91 000.00 € ; immobilisations incorporelles : 2 000.00 € ; immobilisations corporelles : 38 000.00 € ; immobilisations en cours : 442 000.00 €. (Montant des restes à réaliser 2017 : 36 000.00 €).

Total des dépenses d'investissement : 609 000.00 €

Recettes : virement de la section de fonctionnement : 158 600.00 € ; opérations d'ordre entre sections : 7 021.58 € ; dotations fonds divers réserves (hors 1068) : 20 540.00 € ; excédent de fonctionnement : 141 838.82 € ; subventions d'investissement : 152 499.97 € ; solde d'exécution positif reporté : 286 499.63 €.

Total des recettes d'investissement : 767 000.00 €

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2018 POUR LA COMMUNE :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour la préparation budgétaire de la Commune et du CCAS, une réunion de la Commission des Finances s'est tenue mardi 20 Mars 2018.

Monsieur le Maire indique également qu'il a rencontré Monsieur le Trésorier de La Tour du Pin, le 22 Mars dernier, pour lui présenter ces projets de budgets primitifs 2018.

Vu les articles L.2311-1, L.2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal, Monsieur le Maire présente le détail du Budget Primitif de la commune pour l'exercice 2018 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-Dépenses : 940 500.00 €

-Recettes : 940 500.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

-Dépenses : 609 000.00 €

-Recettes : 767 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :
-APPROUVE :
le Budget Primitif de la commune de Virieu pour l'exercice 2018.

=====

III.URBANISME ET PATRIMOINE :

Monsieur le Maire évoque les différentes demandes d'urbanisme reçues en mairie :

Permis de Construire Modificatif :

Dossier déposé par la SCI du Marais Mme ARGOUD Jeanne Sté PLEX 135 Chemin de Perrière 38730 VIRIEU, le 2 Mars 2018. Parcelles AD 69p ; 171p ; 227p ; 243p concernant l'aménagement sous le bâtiment du volume de rétention des eaux initialement prévu en extérieur. Ces parcelles sont situées en zone Ui au PLU, hors périmètre du château.

Avis favorable est donné.

Autorisation de Travaux :

Dossier déposé par l'Association Esperluette écrit & art, le 28 Février 2018 concernant la mise en accessibilité du local.

Ce dossier sera examiné par la sous-commission accessibilité de la Direction Départementale des Territoires.

Déclaration Préalable :

Dossier déposé par M. MANCINI Jean-Baptiste domicilié 354 Le Clos des Lys 38730 VIRIEU, le 31 Mars 2018. Parcelle AD 239 d'une superficie de 995 m², concernant la construction d'une piscine Desjoyaux de 6m x 3m sans tuyaux et sans local technique. Si besoin d'une vidange exceptionnelle, utilisation d'une pompe vide cave et rejet des eaux dans EP existant et neutralisation du taux de chlore à 0.005 mg/L.

Cette parcelle est située en zone Ub au PLU, hors périmètre du château.

Un avis a été demandé au Syndicat des Eaux.

IV.VOIRIE ET RESEAUX :

Monsieur Henri RIVIERE annonce les travaux en cours ou à réaliser :

La commission se réunira le 7 avril pour une vérification de la voirie communale et les réaménagements à réaliser avec l'enveloppe de la Communauté de Communes des Vals Du Dauphiné.

Passages surélevé Rue Carnot : il est envisagé d'effectuer des rainures au sol pour éviter le glissement de cette chaussée. Renseignement sera pris pour connaître la réglementation de ce type de travaux.

Dans le bourg, il est également prévu le rafraîchissement des marquages au sol.

V.TRAVAUX-BATIMENTS :

Monsieur Gilles BREDA informe l'assemblée du suivi des travaux concernant les bâtiments :

-l'ancien cabinet du Docteur Hauzanneau a été refait à neuf et sera loué par le Docteur KERN, à compter du 1er mai 2018.

-les travaux de l'ancienne trésorerie sont presque terminés. A partir du 1er mai, ce local sera loué à l'ADMR AMMR et à l'ADMR Familles des Vals du Dauphiné-Chartreuse-Voironnais.

-une demande a été reçue pour l'installation d'une psychologue à la Maison Médicale.

OBJET : BAIL PROFESSIONNEL ENTRE LA COMMUNE DE VIRIEU ET LE CABINET DU DOCTEUR KERN A LA MAISON MEDICALE DE VIRIEU :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'ancien cabinet du Docteur HAUZANNEAU à la Maison Médicale a été refait à neuf, et qu'il peut être désormais loué à compter du 1er Mai 2018, au Docteur KERN.

Ce cabinet médical d'une superficie de 40.02 m² est composé d'une salle de consultation, d'une salle d'attente et d'un bureau.

Le Conseil Municipal, après étude et délibérations, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

*DONNE en location ce cabinet médical situé au 149 Rue du Grand Champ 38730 VIRIEU au Docteur KERN, pour une durée de six ans, à compter du 1er Mai 2018, moyennant un loyer mensuel de 289 euros (211 € de loyer + 78 € d charges).

La révision s'effectuera en appliquant au loyer initial le rapport existant entre l'indice du coût de la construction du deuxième trimestre de l'année 2018, dernier indice connu à ce jour et l'indice du 1er indice civil précédant la date de révision.

*DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer le bail professionnel entre la Commune de Virieu et le Cabinet du Docteur KERN à la Maison Médicale de Virieu, et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

=====

OBJET : BAIL ENTRE LA COMMUNE DE VIRIEU ET L'ADMR AMMR D'UN BATIMENT, AU 22 RUE DE BARBENIERE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bâtiment situé au 22 Rue de Barbenière à Virieu, a été refait à neuf, et qu'il peut être loué à compter du 1er Mai 2018.

Ce bâtiment d'environ 83 m² est composé de bureaux, d'un coin sanitaires avec WC et lave-mains.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu en Mairie la demande de l'association de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) AMMR (Aides Ménagères en Milieu Rural) représentée par sa présidente : Mme Véronique VANHOUTTE domiciliée 480 Chemin du Grand Envelump 38730 CHELIEU. Le loyer mensuel sera de 200 euros.

Le Conseil Municipal, après études et délibérations, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

*DECIDE de louer ce bâtiment à l'Association ADMR AMMR, représentée par sa présidente Mme Véronique VANHOUTTE domiciliée 480 Chemin du Grand Envelump 38730 CHELIEU, pour une durée de trois ans, à compter du 1er Mai 2018, moyennant un loyer mensuel de 200 euros (deux cents euros), révisable chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre de l'année précédente (2ème trimestre 2017: 126.19 €).

*DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer le bail à intervenir entre la Commune de Virieu et l'association ADMR AMMR, représentée par Mme Véronique VANHOUTTE, Présidente de l'Association.

=====

OBJET : BAIL ENTRE LA COMMUNE DE VIRIEU ET L'ADMR FAMILLES DES VALS DU DAUPHINE-CHARTREUSE-VOIRONNAIS D'UN BATIMENT, AU 22 RUE DE BARBENIERE :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un bâtiment situé au 22 Rue de Barbenière à Virieu, a été refait à neuf, et qu'il peut être loué à compter du 1er Mai 2018.

Ce bâtiment d'environ 83 m² est composé de bureaux, d'un coin sanitaires avec WC et lave-mains.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'il a reçu en Mairie la demande de l'association de l'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) FAMILLES DES VALS DU DAUPHINE-CHARTREUSE-VOIRONNAIS, représentée par sa présidente : Mme DUMAS Danièle domiciliée 1650 Route des Brosses 38620 Saint Geoire en Valdaine. Le loyer mensuel sera de 200 euros.

Le Conseil Municipal, après études et délibérations, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

*DECIDE de louer ce bâtiment à l'Association ADMR FAMILLES DES VALS DU DAUPHINE-CHARTREUSE-VOIRONNAIS, représentée par sa présidente : Mme DUMAS Danièle domiciliée 1650 Route des Brosses 38620 Saint Geoire en Valdaine, pour une durée de trois ans, à compter du 1er Mai 2018, moyennant un loyer mensuel de 200 euros (deux cents euros), révisable chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 2ème trimestre de l'année précédente (2ème trimestre 2017 : 126.19 €).

*DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer le bail à intervenir entre la Commune de Virieu et l'association ADMR FAMILLES DES VALS DU DAUPHINE-CHARTREUSE-VOIRONNAIS, représentée par Mme DUMAS Danièle, Présidente de l'Association.

=====

VI.COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :

Monsieur Gilles PONCHON communique aux élus les avancées dans les commissions suivantes :

Commission communication :

La brochure "actualités municipales n°13" sera diffusée la semaine 15, et mise en ligne sur le site internet.

Des remerciements sont adressés à Myriam TRIPIER & à Robert CORNER démissionnaires, pour leur investissement au sein de la commission.

Commission vie associative et économique :

Vie associative :

-FUTSAL :

A l'échelon régional, la halle des sports n'est pas conforme à la pratique du Futsal. Il manque une longueur de sept mètres, et aucune dérogation n'est possible.

Le SIVU Oyeu-Burcin propose à la commune de signer une convention pour l'utilisation de leur salle.

Il est demandé un montant de 45 euros de l'heure sur une moyenne de 10/15 matchs pour un budget de 2 000.00 euros.

Le nombre d'adhérents de Virieu et des renseignements complémentaires seront demandés pour l'octroi d'une subvention. Décision au prochain conseil municipal.

Vie économique :

-le Forum des Professionnels : s'est tenu à la Halle des Sports le 24 mars. Environ 270 visiteurs. Il y avait de beaux stands, ce fut une journée chaleureuse et de qualité. Un regret, certaines activités de la vallée n'ont pas été représentées. Un total de 32 exposants, et une fréquentation minimisée par une météo printanière.

Commission Culturelle :

-Suite aux désengagements de Jean-Denis MOULIN (régisseur titulaire) et de Marie-Claude TARTAIX (mandataire suppléante), il convient de prendre un arrêté de nomination d'un nouveau régisseur titulaire concernant la régie de recettes des manifestations Culturelles et Patrimoniales, ainsi qu'un mandataire suppléant. Ont été nommés :

Régisseur titulaire : Sylvie TROUILLOUD

Mandataire suppléant : Gilles BOURDIER

Prochains spectacles :

*jeudi 26 avril 2018, 20 heures à Chirens "UBU" : théâtre, tournée MC2. Covoiturage organisé.

*samedi 28 avril 2018, 20 heures, Salle du Peuple de Virieu "Les Tit'Nassels" : soirée chansons buissonnières.

-Atelier du Galochier :

Une proposition de transfert de l'atelier dans une dépendance au Château est toujours d'actualité. Le conseil municipal est partagé.

Sur le principe, la famille de Virieu serait d'accord pour réaliser des travaux d'accessibilité.

Avant de prendre toutes décisions, il est demandé à M. Louis FOURNIER la création d'une association pour gérer cet aménagement et de nous présenter un budget.

Louis FOURNIER sera sollicité lors d'un prochain conseil municipal pour exposer le projet.

CCAS :

Jardins partagés :

la commune renonce à l'achat de la parcelle des Consorts Reynaud dans les marais de Virieu.

Dans un premier temps, il est préférable d'envisager la location d'un terrain afin de voir la viabilité de ce projet. Une demande sera faite cette semaine auprès d'un propriétaire d'une parcelle dans les marais.

VII. QUESTIONS DIVERSES :

OBJET : APPROBATION DEVIS ET DEMANDE DE PARTICIPATION A LA COMMUNE DE PANISSAGE POUR L'ACHAT DE MODULES DE PARCOURS DE SANTE :

Monsieur le Maire rappelle que lors de l'élaboration d'un Contrat de Pays avec le District de Virieu (dans les années 1990) une convention avait été établie entre les communes limitrophes de Virieu et Panissage pour l'achat du mobilier urbain à l'aire de jeux, Rue du Stade à Virieu. Sur cette convention était indiquée que la commune de Virieu réglerait la totalité de la facture, et que la commune de Panissage reverserait à Virieu 30% du montant Hors Taxes de cet achat. Depuis cette date, la commune de Panissage a toujours reversé 30% du montant HT du mobilier urbain à l'aire de jeux, à la commune de Virieu.

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré au Congrès des Maires un fournisseur d'équipements pour les collectivités. Un devis a été réceptionné de l'entreprise MEFRAN pour l'achat de modules de parcours de santé. Ces modules seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Ce mobilier urbain se compose d'équipements Fitness : "Le Surf - L'Ascenseur - Le Rameur - Le Vélo - Les Barres - Le Poney - Les Abdos - Le Gouvernail - Le Marcheur". Le montant HT du devis s'élève à 5 864.00 euros, soit 7 036.80 euros TTC.

Les emplacements choisis seront sur les communes de Virieu et Panissage.

La mise en place de ce mobilier urbain sera effectué par les employés communaux de Virieu.

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé du Maire, et pris connaissance du devis :
-APPROUVE le devis de l'entreprise MEFRAN, 16 Avenue de la Gardie 34510 Florensac d'un montant HT de 5 864.00 euros, soit 7 036.80 euros TTC

-DEMANDE à la commune de Panissage, une participation financière de 1 759.20 euros sur l'achat de ce parcours de santé représentant 30% du montant HT du devis.

-AUTORISE le Maire à signer le présent devis et toutes pièces se rapportant à ce dossier.
Crédits prévus au Budget Primitif 2018.

=====

-Tirage au sort des jurés d'assises : conformément à la circulaire de la Préfecture de Grenoble, le conseil municipal doit désigner, comme chaque année des jurés d'assise par tirage au sort sur la liste électorale pour 2019. Virieu est associée à cinq autres communes : Biliou, Burcin, Charavines, Oyeu, et Les Villages du Lac de Paladru. La commune de Paladru sera chargée de transmettre la liste totale des jurés à la Cour d'Appel de Grenoble.

Il convient cette année de désigner 7 personnes.

Petit rappel : ne pas avoir 70 ans ou plus en 2019 et avoir 23 ans au minimum en 2019.

Ont été tirées au sort les sept personnes suivantes :

-N° électeur : 285	FRAPPAT Francis
-N° électeur : 047	TERREAUX Alison
-N° électeur : 506	MORELLO Jeanine
-N° électeur : 661	SELME Roland
-N° électeur : 127	REYNAUD Muriel
-N° électeur : 384	JAYET Daniel
-N° électeur : 518	PAIN Franck

Prochaine réunion du Conseil Municipal prévue le 15 Mai 2018.